

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS DES APPRENTISSAGES ÉCOLE LE TREMPLIN ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Principales évaluations

À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués dans les disciplines indiquées dans le tableau qui se trouve au verso. De plus, de façon régulière, le développement des compétences ainsi que les connaissances acquises seront évalués par différents moyens (contrôles, dictées, projets, examens, etc.).

Épreuves obligatoires à la fin de l'année scolaire :

Fin des cycles 2 et 3 : Les épreuves obligatoires du Ministère en écriture, lecture et mathématique seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 20% du résultat final.

MATHÉMATIQUE : 2^e année du 2^e cycle. Ce sont des épreuves du CSSD qui compteront pour 20% du résultat final.

Présence aux épreuves ministérielles et commission scolaire

Voici un rappel du caractère officiel de l'horaire des épreuves obligatoires et des épreuves uniques. L'article 4.3.8 du Guide de gestion de la sanction des études indique que les seuls motifs pouvant justifier l'absence d'un élève à une épreuve unique ou obligatoire sont une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale, le décès d'un proche parent, la convocation à un tribunal ou la participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études. **Toutes les absences pour des motifs autres que ceux énumérés ci-haut doivent être traitées comme des absences non motivées et se voir attribuer un résultat de zéro.**

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Autres commentaires et compétences**

Tel qu'identifié dans le tableau, les compétences suivantes devront faire l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins : Savoir communiquer, organiser son travail, travailler en équipe et exercer son jugement critique. Bien que toutes les compétences soient développées en cours d'année, des modalités d'application progressive nous autorisent toujours à ne faire de commentaires que sur l'une de ces quatre compétences, et ce, à l'étape que nous jugeons la plus appropriée.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Nous vous rappelons également les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

Le MEQ permet aux parents de demander une révision de notes. Les parents auront un délai de 10 jours pour la révision des résultats lorsque le résultat est remis ou déposé sur le portail

Communications officielles de l'année

Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le 11 octobre 2024.
Premier bulletin	Le bulletin sera disponible sur Mosaïk-portail le 15 novembre 2024 et la rencontre de parents aura lieu le 21 novembre 2024. Ce bulletin couvrira la période du 28 août 2024 au 8 novembre 2024 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur Mosaïk-portail le 21 février 2025 et la rencontre de parents aura lieu le 27 février 2025. Ce bulletin couvrira la période du 11 novembre 2024 au 11 février 2025 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible sur Mosaïk-portail le 26 juin 2025. Il couvrira la période s'échelonnant du 12 février 2025 jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

DISCIPLINES			RÉSULTATS INSCRITS AU BULLETIN		
			1 ^{re} étape (20 %)	2 ^e étape (20 %)	3 ^e étape (60 %) (*)
Français, langue d’enseignement	Lire	50 % (1 ^{er} et 2 ^e cycles) 40 % (3 ^e cycle)	✓	✓	✓
	Écrire	30 % (2 ^e année du 1 ^{er} cycle et 2 ^e cycle) 40 % (3 ^e cycle)	✓	✓ 1 ^{re} année 1 ^{er} cycle (40%)	✓
	Communiquer oralement	20 % (1 ^{er} , 2 ^e cycles) 20% (3 ^e cycle)		✓ (40%)	✓
Mathématique	Résoudre une situation-problème	20 % (1 ^{er} cycle) 30% (2 ^e cycle)		✓ (40%)	✓
		30% (3 ^e cycle)		✓ (40%)	
	Utiliser un raisonnement mathématique	80 % (1 ^{er} cycle) 70 % (2 ^e et 3 ^e cycles)	✓	✓	✓
Anglais 1 ^{er} cycle	Comprendre des textes entendus	60 %		✓ (40%)	✓
	Communiquer oralement	40 %		✓ (40%)	✓
Anglais 2 ^e et 3 ^e cycles	Communiquer oralement en anglais	50 % (2 ^e cycle) 45 % (3 ^e cycle)		✓ (40%)	✓
	Comprendre des textes lus et entendus	35 % (2 ^e et 3 ^e cycles)		✓ (40%)	✓
	Écrire des textes	15 % (2 ^e cycle) 20 % (3 ^e cycle)		✓ (40%)	✓
Science et technologie (2 ^e et 3 ^e cycles)		100 %	✓	✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (2 ^e et 3 ^e cycles)		100 %	✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé		100 %	✓	✓	✓
Culture et citoyenneté québécoise		100 % (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles)		✓ (40%)	✓
Arts plastiques		100 %		✓ (40%)	✓
Musique		100 %		✓ (40%)	✓
Autres compétences : 2023-2024 Le régime pédagogique exige que figurent, pour les étapes 1 et 3, des commentaires sur deux des quatre compétences.	Organiser son travail	1 ^{er} cycle			✓
	Savoir communiquer				
	Travailler en équipe	2 ^e et 3 ^e cycles			✓
	Exercer son jugement critique				

*Fin du 2^e cycle : Des épreuves obligatoires seront administrées. Celles-ci compteront pour 20 % du résultat de la 3^e étape.

*Fin du 2^e cycle : Une épreuve obligatoire du Ministère en lecture et en écriture sera administrée. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final.

*Fin du 3^e cycle : Une épreuve obligatoire du Ministère en lecture, en écriture et en mathématique sera administrée. Celle-ci comptera pour 10 % de résultat final.